

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 95 (1986)
Heft: 10

Artikel: Regard sur la XXVe
Autor: Bolliger, Kurt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682327>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Regard sur la XXV^e

Le Président de la Conférence livre aux lecteurs d'Actio son appréciation des événements de Genève et tire quelques conclusions pour l'avenir du mouvement.

Kurt Bolliger*

La XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge de 1986 appartient désormais au passé. Les résultats de cette Conférence, comme le montre le bilan figurant dans le présent numéro d'Actio, demandent une appréciation nuancée.

Croix-Rouge internationale.

La suspension de la délégation gouvernementale sud-africaine – approuvée par la Conférence avec 159 voix contre 25 et quelque 60 abstentions ou déclarations de non-participation au vote – demeurera controversée. Le mouvement devra se

Les négociations préalables

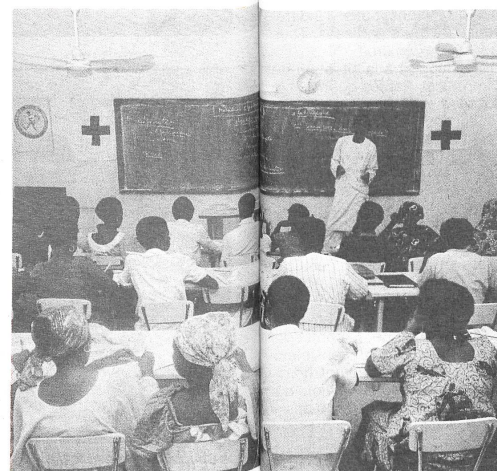
Mon propos ici n'est pas de rappeler en détail les circonstances qui ont mené à ce vote controversé, même si elles ont donné lieu à des critiques parfois acerbes, hâtives et généralisatrices à l'encontre du Président de la Conférence. Il faut toutefois rappeler que le durcissement des fronts dès l'ouverture de la Conférence a pris au dépourvu ceux qui, les semaines précédentes, avaient, par d'intensifs con-

«Le durcissement des fronts dès l'ouverture de la Conférence a pris au dépourvu ceux qui, les semaines précédentes, avaient par d'intensifs contacts diplomatiques, tenté d'éviter que ce problème ne vienne troubler la Conférence.»

tacts diplomatiques, tenté d'éviter que ce problème ne vienne troubler, les travaux de la Conférence. Le CICR et la diplomatie helvétique, notamment, ont fait leur possible pour trouver une solution à ce problème, malheureusement sans succès.

Un rôle difficile pour la présidence

Il fallait dès lors parvenir à un compromis pendant la Conférence elle-même, au prix de négociations aussi longues que pénibles, derrière les couloirs. Le fait qu'une très nette majorité des délégations estimait que la Conférence était en droit de prononcer une telle suspension et qu'elles menaçaient même de faire capoter la réunion, pour le cas où le vote par appel nominal qu'elles exigeaient n'aurait pas



lieu, devenait une réalité politique déterminante pour le Président et le Bureau. Une majorité encore plus importante considérerait qu'il serait irresponsable de ne pas aborder, à cause de ce problème, l'ordre du jour proprement dit de la Conférence, c'est-à-dire de ne pas accomplir le travail pour lequel plus de mille délégués du monde entier s'étaient rendus à Genève. Etant donné les circonstances, j'estime avoir fait mon devoir. Un retrait en guise de protestation, solution que certains m'avaient suggérée, n'aurait rien changé à la situation. La présidence aurait simplement été confiée au vice-président, le D^r Venediktov (URSS), alors que la responsa-

«Les réflexions qu'il convient de faire maintenant ne doivent pas amener la Croix-Rouge à se replier sur elle-même.»

bilité de la Conférence dans son ensemble serait restée du

M. BOLLIGER EXPRIME SES REMERCIEMENTS

J'adresse mes vifs remerciements à M. Bénédicte de Tscharnar, Commissaire général de la Conférence, pour le travail difficile qu'il a accompli au cours de deux longues années. La préparation et la réalisation de cette grande réunion ont requis, sous sa direction, la collaboration de nombreuses institutions et personnes. Le Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétariat général de la Ligue et la Section genevoise de la CRS ont généreusement mis de précieux collaborateurs à la disposition du Secrétariat de la Conférence, qui a également pu compter sur l'aide de nombreux volontaires. Que tous ceux qui, dans les circonstances difficiles que l'on sait, ont fait de leur mieux en soient remerciés. Mes remerciements s'adressent également à la Confédération pour son aide matérielle ainsi qu'aux autorités cantonales et municipales de Genève, notamment à l'Office du tourisme genevois, aux jardiniers de la ville, à la Police, à l'Administration de l'aéroport, au Service du protocole et de l'information, aux Transports publics et à bien d'autres encore. Last but not least, je tiens également à remercier les collaborateurs du Secrétariat central à Berne, pour lesquels la Conférence a constitué une charge supplémentaire.

L'avenir

Une chose néanmoins est certaine: les tâches et le travail de la Croix-Rouge – CICR, Ligue, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – ne sont en aucune manière modifiés par cette ingérence fâcheuse de la politique dans les affaires de notre mouvement. Nous devons accorder une importance plus grande encore au maintien de notre unité ainsi qu'à la coopération, en vertu des principes de solidarité et d'universalité, et approfondir notre réflexion sur nos tâches fondamentales. Nous continuerons à axer notre action humanitaire – pensez aux opérations de secours de la CRS à l'étranger – uniquement sur les besoins des victimes des conflits armés, de la sécheresse, des inondations ou des séismes.

Je suis convaincu que nos donateurs en sont persuadés et qu'ils continueront à nous rester fidèles. □

ressort de la Croix-Rouge suisse.

Le problème de la politisation

Reste le problème de l'intrusion de la politique et des débats de type onusien dans une conférence humanitaire. Le monde de la Croix-Rouge aura à se pencher sur ce phénomène, d'autant plus que ce n'est pas la première fois qu'il se manifeste. Lors de la Conférence de La Nouvelle-Delhi en 1957, par exemple, un différend éclata au sujet de la présence des deux Chines, aboutissant au départ démonstratif de plusieurs délégations et au retrait de la Présidente de la Conférence. Ce n'est qu'en 1965 que l'on estima le moment propice pour convoquer une nouvelle Conférence de la Croix-Rouge.

Les réflexions qu'il convient de faire maintenant ne doivent pas amener la Croix-Rouge à se replier sur elle-même. Au contraire, ses activités humanitaires supposent un dialogue constant avec les gouvernements. Toutefois, il faudra réfléchir sur la forme que devra revêtir ce dialogue.

Déclaration concernant la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge

Le déroulement et les résultats de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui a eu lieu du 23 au 31 octobre 1986 à Genève, ont fait l'objet d'une discussion, le 26 novembre dernier à Berne, entre le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), M. Alexandre Hay, le Directeur de la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères, l'Ambassadeur Franz Muheim, le Président de la Croix-Rouge suisse (CRS), M. Kurt Bolliger, ainsi que le Secrétaire général de la XXV^e Conférence interna-

d'autoriser le CICR à poursuivre son activité en Afrique du Sud.

Les participants à cette entrevue ont estimé que les résultats concrets de la Conférence peuvent être considérés comme positifs. La révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale ainsi que l'adoption d'une série de résolutions importantes sont de nature à donner de nouvelles et importantes impulsions au travail de la Croix-Rouge à travers le monde. Ils sont cependant de l'avis que le rôle et le fonctionnement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge,



tionale de la Croix-Rouge, M. Bénédicte de Tscharnar.

Les personnalités susmentionnées sont tombées d'accord pour considérer que la suspension de la délégation gouvernementale sud-africaine pour la durée de la Conférence était une décision regrettable, à laquelle elles étaient opposées. Elles ont estimé cependant que compte tenu des conditions politiques qui ont prévalu au début de la Conférence, cette décision ne pouvait malheureusement pas être évitée. Par ailleurs, elles ont salué la récente décision du Gouvernement sud-africain

la plus haute autorité délibérante du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les modalités de la nécessaire coopération entre le monde de la Croix-Rouge et les Gouvernements appellent un examen approfondi. □

Kurt Bolliger, lors de son allocution d'ouverture à la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge. «Dans ces circonstances, je crois avoir fait mon devoir.»

V. Varin / CICR

– Les résultats concrets de la Conférence, c'est-à-dire les résolutions et décisions, sont tout à fait positifs, ils ont même dépassé ce que l'on était en droit d'attendre. Leurs effets sur les activités pratiques de la Croix-Rouge ne se manifesteront que progressivement au cours des mois et des années à venir. «Genève 86» restera notamment gravé dans les mémoires en raison de l'adoption des Statuts révisés du «Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge», nouvelle désignation de la

faire à l'idée que ses membres divergent dans leur appréciation sur l'étendue des compétences de la Conférence, «la plus haute autorité délibérante» aux termes des Statuts. La condamnation de l'apartheid, quant à elle, a fait l'unanimité.

– Malgré les désagréments liés au vote concernant l'Afrique du Sud et les modifications de programme qui en ont résulté, l'organisation de la Conférence a donné toute satisfaction aux participants. La Croix-Rouge suisse, en sa qualité de Société hôte, peut en être fière.

* Président de la Croix-Rouge suisse